

# Hôpital Senior

## Liste des fournisseurs de prestations mi-privée et privée

*Cette liste entre en vigueur au **01.11.2022**. La loi sur le contrat d'assurance (LCA), les Conditions générales et les Conditions particulières de votre assurance complémentaire d'hospitalisation déterminent le droit aux prestations.*

### Remarques générales

Groupe Mutuel Assurances GMA SA considère comme « reconnu » tout fournisseur de prestations (établissement ou médecin) avec lequel une convention LCA a été conclue entre ce dernier et Groupe Mutuel Assurances GMA SA dans le domaine des divisions mi-privée et privée. Cette convention règle l'indemnisation des prestations LCA en division mi-privée et privée.

### Fournisseurs de prestations non reconnus

Fournisseurs de prestations (établissement de soins ou médecins) **non reconnus** par Groupe Mutuel Assurances GMA SA :

- **Aucun**

Une prise en charge financière complète pour l'ensemble des fournisseurs de prestation en Suisse, conformément aux conditions applicables, est donc garantie.

### Adaptation de la liste

Cette liste peut être modifiée en tout temps par l'assureur.

Une nouvelle liste sera établie avec effet au 01.04.2023. Jusqu'à cette date, tous les établissements et médecins sont considérés comme reconnus par le Groupe Mutuel Assurances GMA SA. Nous vous invitons à la consulter avant une hospitalisation.